

Nom et coordonnées de l'entreprise qui a monté la(les) fermeture(s) coupe-feu (désignation de l'objet homologué: p.ex. portes/clapet coupe-feu) :

Firme:

Personne responsable:

Rue:

NPA/lieu:

Tél. / fax:

Objet de construction (chantier, resp. bâtiment)

Firme / maître de l'ouvrage:

Rue:

NPA/lieu:

Titulaire de l'homologation:

Numéro d'attestation d'utilisation:

Produit/ type:

Classification (p.ex. EI30):

Numéro de commande (Hörmann):

Numéro/s de position:

Nous confirmons par la présente que la/les fermeture/s coupe-feu susmentionnée/s a/ont été fabriquée/s de façon conforme en tous points de vue et en respectant toutes les dispositions. Nous confirmons également que cette/ces fermeture/s coupe-feu a/ont été montée/s selon les instructions de montage délivrées par Hörmann.

(Lieu, date)

(Firme / signature valable)

Cette attestation est partie intégrante de l'homologation, selon la norme EN 1634-1. Elle doit absolument être complétée et remise au maître d'œuvre (une copie destinée à la traçabilité est à classer dans le dossier).